

**Présidence**

**Dossier suivi par**

Florence BRON

Tél. 04.74.45.47.04

[florence.bron@ain.chambagri.fr](mailto:florence.bron@ain.chambagri.fr)

Nos réf. I:\1-  
Bureautique\07\_Territoire\_Dvlpt\_local  
\0702\_Urbanisme\01\070204\_Procéd  
res\_urba\Documents\_urba\PLUI\3\_CC  
\_Haut\_Bugey\2\_Modif\_rev\M7\_PLUIH  
\_ARBENT\CP\_Avis\_modif.St-Didier-  
Aussiat-n°1-2022.doc

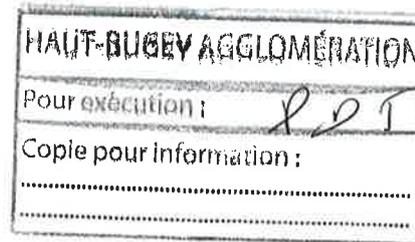
**Chambre d'Agriculture de l'Ain**

4 avenue du Champ de foire

BP 84

01003 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 45 47 43



MONSIEUR LE PRESIDENT  
HAUT BUGEY AGGLOMERATION  
57 RUE RENE NICOD  
CS 80502  
01117 OYONNAX CEDEX

Bourg-en-Bresse, le 12 septembre 2022

Objet : Modification n°7 du PLUIH  
- AVIS -

Monsieur le Président,

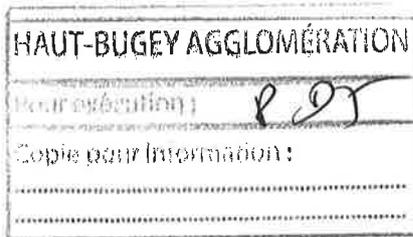
Par courrier réceptionné dans nos services le 1<sup>er</sup> août 2022, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat sur la commune d'ARBENT, suite à votre arrêté du 25 juillet 2022. Nous vous en remercions.

Au titre des personnes publiques associées à cette modification, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président**

**Michel JOUX**



Monsieur Jean DEGUERRY  
Monsieur le Président  
Haut Bugey Agglomération  
57 rue René Nicod – CS 80502  
01117 Oyonnax Cedex

Présidence  
Ref : PG/DG/030-2022  
A l'attention de : Laurent SAUZAY

Bourg-en-Bresse, le 29 août 2022

Objet : Dossier de la modification n°7 du PLUiH sur la commune d'Arbent

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier en date du 25 juillet 2022 concernant le dossier de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat sur la commune d'Arbent.

Je vous remercie pour votre sollicitation et je vous informe après avoir pris connaissance du dossier, que je n'ai pas d'observations particulières à formuler.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre GIROD  
Président

*Jean Deguerry*

*Président du Conseil départemental  
de l'Ain*

**Direction générale adjointe  
Finances Développement et  
Attractivité des Territoires**  
Direction du développement des territoires  
Service aménagement et observatoire des territoires

LVB/CB/XD/CM

Dossier suivi par :

**Madame Chloé MOZZON**

tél : 04.74.24.48.17



Madame Annie ESCODA  
Vice-présidente Aménagement de  
l'espace et Stratégie territoriale  
Haut Bugey Agglomération  
57 rue René Nicod - CS 80502  
01117 OYONNAX Cedex

Bourg-en-Bresse, le - 3 OCT. 2022

Madame la Vice-présidente,

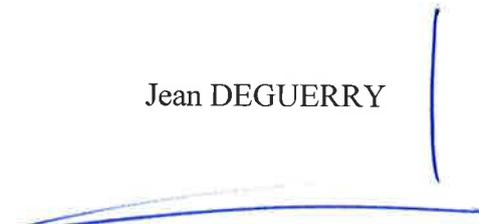
Par courrier du 25 juillet 2022, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification porte sur le reclassement en zone Naturelle de plusieurs parcelles bénéficiant aujourd'hui d'un zonage UXcp (à vocation commerciale) située à proximité d'une zone humide inventoriée dans la commune d'Arbent.

**Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur cette modification.**

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-présidente, mes salutations les meilleures.

Jean DEGUERRY



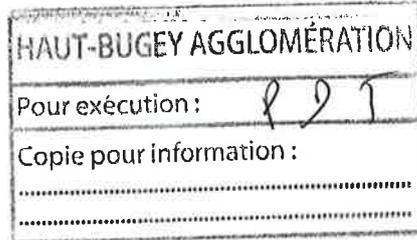


La préfète,

à

M. le président de Haut-Bugey  
Agglomération  
57 rue René Nicod  
CS 80502  
01117 Oyonnax cedex

Service Urbanisme et Risques  
Unité Atelier Planification



Référence : 20220804AvisMep7  
Vos réf. :

Affaire suivie par : Audrey GUIDOLIN-TALEB  
ddt-sur-plan@ain.gouv.fr

Bourg en Bresse, le

**- 2 SEP. 2022**

**Objet : Avis sur le projet de modification n°7 du PLUiH  
de la CA Haut-Bugey Agglomération**

Vous m'avez notifié le projet de modification n°7 du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUiH), prescrite par arrêté le 25/07/2022.

Cette procédure porte sur le reclassement en zone naturelle d'un tènement jusqu'alors zoné en UXcp sur la commune d'Arbent.

L'analyse du dossier notifié appelle de ma part les observations suivantes :

Le projet de modification de déclassement de 1,76 hectare ouvert à l'urbanisation (zone Uxcp) au profit de la préservation des zones naturelles par un zonage N est motivée par la présence d'une zone humide au sud des parcelles concernées par la présente modification.

La modification proposée ne porte pas atteinte au PADD du PLUiH en vigueur, elle s'inscrit dans le respect de l'axe 5 et son orientation 1 « *préserver et valoriser les espaces naturels* ».

Le reclassement des parcelles concernées par la modification en zone naturelle participe au fonctionnement de la zone humide identifiée au titre du L.211-1 du Code de l'environnement protégée, par un zonage Ncb (secteur naturel visant la préservation des cœurs de biodiversité et des continuités écologiques).

Copie à : Préfecture/DCAT/BUAIC

Afin de garantir les fonctionnalités écologiques de ce secteur, la présente modification pourrait intégrer en totalité un zonage Ncb de la parcelle AN86. En effet, il n'apparaît pas de motif évident pour maintenir celle-ci zonée partiellement Uxcp au vu de la voie ferrée longeant la parcelle, de la présence d'une large haie et donc de fait, de l'absence de voie d'accès.

En conclusion au regard de l'ensemble des observations formulées ci-dessus, j'émet un avis favorable à votre projet et vous invite à poursuivre votre modification en tenant compte des recommandations formulées.

Le PLUiH étant publié sur le GPU, la présente procédure devra être numérisée au standard CNIG puis substituée au document actuellement en ligne, afin de conserver une information à jour.

La préfète,



Cécile BIGOT-DEKEYZER